



Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DES BOIS D'ANJOU**

11 rue de la Mairie
FONTAINE GUERIN
49250 LES BOIS D'ANJOU
Réunion du 30 janvier 2023

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de janvier, à 18h00, les membres du conseil d'administration de la Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des Mariages, 11 rue de la mairie, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a également été adressée et sous la présidence de Monsieur GENDRON Sandro, le Président,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Christelle LE BRUN, Brigitte BRARD, Isabelle BRETAUDEAU, Martine BRIOT, Claire HEULIN-RICHER, Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Christian BRETAUDEAU, Marie-Madeleine CHEVALIER, Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Marie Odile LÉBOUCHER, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Était absent :

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance :

**CM-DEL-23002 / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2022 DU CCAS DE LA COMMUNE DES BOIS D'ANJOU**

Le conseil d'administration,

Sous la sous la Présidence de Mme Christelle LE BRUN délibérant **hors la présence du président** Sandro GENDRON ordonnateur, sur le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses -2 462.44 €

Recettes +241.77 €
Report N-1 +4 998.78 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 0.00 €
Recettes 0.00 €
Report N-1 +1 770.13 €

Soit un résultat de clôture de : + 4 548.24 €

Le compte administratif du CCAS des Bois d'Anjou 2022 est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 30 janvier 2023

The image shows a blue circular official seal of the CCAS des Bois d'Anjou. The seal contains the text 'CCAS DES BOIS d'ANJOU' and a central emblem. A handwritten signature in black ink, 'Christelle Le Brun', is written across the seal.

La vice-présidente, Christelle LE BRUN

Conformément à l'article L.2131 du CGCT, un extrait du procès-verbal de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affiché le :